

Résultats : Steria est impacté par la suspension de l'écotaxe

Steria a publié **des résultats impactés par la suspension de l'écotaxe** annoncée par le gouvernement en fin d'année (lire : [Suspension de l'écotaxe : le scénario rêvé pour Ecomouv' ?](#)). La SSII en charge de la partie informatique du dispositif de collecte, a vu son chiffre d'affaires reculer de 8,2% en France au quatrième trimestre, mais seulement de 0,3% sur l'ensemble de ses marchés à taux de change et périmètre constants.

Une provision de 8 millions d'euros

Le trimestre a également été marqué par un effet de base défavorable de 12,5 millions d'euros et « par la non reconnaissance d'une partie du revenu 2013 dans un contexte incertain du projet », a expliqué le groupe, qui a passé une provision de 8 millions d'euros dans le cadre du contrat écotaxe. Pour faire fonctionner Ecomouv', Steria a notamment érigé « la plus grosse infrastructure de Cloud française, avec 2 000 serveurs, situés en région parisienne », selon les termes de **François Enaud**, le PDG de la SSII française, cité par *Les Échos*.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de Steria a baissé de 1,8% à taux de change et périmètre constants, à **1,75 milliard d'euros**. En France, les revenus 2013 du groupe ont chuté de 5,6% (-2,1% après retraitement des effets écotaxe). Ils ont reculé de 1,6% en Allemagne et de 1,4% au Royaume-Uni. En revanche, ils ont progressé de 5,7% sur les autres marchés européens.

Forte croissance attendue outre-Manche

En dépit d'une diminution du chiffre d'affaires, le taux de marge opérationnelle de Steria a résisté. Il s'est établi à 6,3% (110,4 millions d'euros). En revanche, **le résultat net du groupe a été divisé par quatre**, à 8,9 millions d'euros. Malgré tout, « sur la base des commandes prises au cours du quatrième trimestre 2013, et de la très forte croissance attendue en Grande Bretagne », Steria table sur une croissance organique de son chiffre d'affaires en 2014, comprise entre 6 et 8%, et sur une augmentation de sa marge opérationnelle d'au moins 10%.

crédit photo © Baurka - Fotolia.com

Voir aussi

[Ecotaxe : Ecomouv' déterminé à percevoir la redevance de l'Etat au plus vite](#)